

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERCTIONS

Annonces, la ligne. 30
 Réclames. — 30
 Faits divers. — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restriction dans ce dernier cas; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne chez MM. HAYAS-LAPITTE et Co. Place de la Bourne, 5.

ABONNEMENTS

Un an. 30 fr.
 Six mois. 16
 Trois mois. 8

POSTES

Un an. 35 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 10

ON S'ABONNE

chez tous les Libraires

A PARIS:
 Chez DONGRE et BULLIER,
 Place de la Bourne, 5;
 EWIG, Ambroise-Richel, 9;
 BLAVIGNY, r. d. Lombards, 22.

SAUMUR, 27 Août 1884

Bulletin politique.

La *Vérité* a publié la dépêche suivante de son correspondant de Londres :

« Les gouvernements anglais et italien ayant adressé les réclamations de leurs nationaux indemnités pour pertes matérielles subies par suite du bombardement et du pillage de Sfax, au Bey de Tunis et simultanément au gouvernement français, ce dernier a décliné toute responsabilité et refusé de traiter diplomatiquement la question. »

« Voilà le commencement de la comédie ou du drame que je vous signalais il y a cinq jours. Cela peut devenir grave, et il n'est que temps que l'opinion veuille en France à ce qu'on n'engage pas le pays dans une nouvelle aventure. Maintenant que M. Gambetta a du plomb dans l'aile, il pourra devenir plus facile d'éviter le danger. »

En même temps, la *Paix*, journal de l'Élysée, parle de la nécessité d'une nouvelle expédition en Tunisie :

« Ainsi, une expédition dans la Tunisie du sud paraît être indispensable pour rétablir dans cette région l'autorité du Bey et la paix. Que cette expédition soit faite un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'elle soit ou non provoquée et que sa date soit ou non marquée par une insurrection, peu importe. Il faut la faire et, qu'on le désire ou qu'on ne le désire pas, elle se fera nécessairement. »

« Il y a quinze jours, tant que les électeurs n'avaient pas encore voté, les journaux officiels niaient toute action militaire en Afrique. Les préfets menaçaient même de poursuites tous ceux qui parlaient de mobilisation. Aujourd'hui que les élections sont faites, cette expédition devient « indispensable », et « elle se fera nécessairement ».

Le pays est-il assez trompé ? Maintenant, il faut envisager les complications qui peuvent naître de nos entreprises en Afrique.

On voit par la dépêche de la *Vérité* qu'un conflit est prochain entre nous et l'Angleterre et l'Italie pour les réclamations de ces puissances en faveur de leurs nationaux bombardés à Sfax et à Gabès.

Nous avons dit et redit que la rupture des négociations pour le traité de commerce se liait au désir qu'avait la Grande-Bretagne de garder sa liberté d'action en présence des éventualités africaines.

Le *Times* confirme aujourd'hui notre opinion en disant que cette rupture subite des négociations n'a d'autant plus de gravité qu'elle se produit au moment où l'Angleterre a des motifs sérieux de se mêler de la politique de la France en Tunisie.

La *Reforma* demande également que l'Italie ajourne, comme l'Angleterre, toutes négociations relatives à des traités de commerce, afin de rester libre pour sa politique sur la côte africaine.

Il y a donc méfiance à l'étranger vis-à-vis de nos entreprises en Tunisie. On ne veut pas signer de traité de commerce avec nous, parce qu'on attend de savoir quelles nos intentions et nos projets à Tunis et à Tripoli.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a prodigué aux cabinets étrangers les plus rassurantes déclarations. Il leur a dit à plusieurs reprises que nous n'avions aucune intention d'annexer la Tunisie ni de pousser nos colonies jusqu'à Tripoli. Mais les cabinets n'ajoutent aucune confiance à ses paroles, d'abord parce qu'ils savent que M. Barthélemy Saint-Hilaire n'est qu'un homme de paille sans crédit même dans notre gouvernement, ensuite parce qu'ils connaissent aussi bien que nous la véritable situation en Algérie.

Ils savent que nous sommes en face d'une insurrection formidable, que nos forêts sont incendiées par les Arabes, que toute la Régence de Tunis est dans l'anarchie et que les conseils pacifiques de la Porte sont in-

connus à Tripoli, d'où partent les prédications pour la guerre sainte.

Ils savent ainsi que, d'un moment à l'autre, les nécessités stratégiques peuvent nous imposer une expédition sur la Tripolitaine, malgré les résistances de M. Barthélemy Saint-Hilaire, lesquelles ne compteront pas pour beaucoup.

Ce n'est ni le cabinet de Rome, ni le cabinet de Londres qui ont pu prendre au sérieux les affirmations des préfets.

Connaissant parfaitement la situation, qui est loin d'être rassurante, n'ayant pas confiance dans la parole de nos gouvernants, qui ne saurait avoir aucune valeur, les puissances restent attentives à ce qui va se passer et défiantes pour tout ce que nous projetons.

Il n'est pas jusqu'aux tentatives faites par l'Italie pour entrer dans l'alliance austro-allemande qui ne soient un indice de la malveillance des cabinets étrangers à notre égard.

L'affaire n'est pas conclue à cette heure, heureusement. — L'empereur d'Autriche ajourne au mois d'octobre son entrevue projetée avec le roi Humbert. On ne sait même pas encore si cette visite aura lieu. Mais enfin l'Italie est séparée de nous d'ores et déjà, elle deviendra un adversaire, le jour où elle trouvera un appui à Vienne ou à Berlin.

Voilà notre situation à l'étranger au lendemain des élections : — des entreprises militaires à poursuivre en Afrique par suite de cette malheureuse occupation de la Tunisie, — des complications à prévoir à bref délai avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, et peut-être la Porte, par suite des jalousies et des rivalités d'intérêts.

L'héritage laissé par la Chambre qui s'en va est bien lourd pour la Chambre qui arrive et qui ne paraît pas plus capable que sa devancière.

Le conseil fédéral de la Suisse vient de prendre un arrêté d'expulsion contre le prince Krapotkine à cause de ses menées révolutionnaires sur le territoire helvétique.

La Suisse semble se lasser de donner l'hospitalité à ce ramassis de nihilistes et de révolutionnaires de tous pays qui, à l'ombre de ses institutions libérales, organisent des complots et préchent l'assassinat. Le droit d'asile accordé à ces gens-là ne serait pas autre chose que le droit à l'impunité pour toutes les conspirations.

Il y a un mois, le canton de Zurich a dû interdire le congrès socialiste, par la raison bien simple que des étrangers n'ont pas le droit de prendre le territoire de la Confédération pour théâtre de leurs menées antisociales.

Aujourd'hui c'est le tour du prince Krapotkine qui, depuis des mois, abusait d'une façon scandaleuse de l'hospitalité helvétique.

Cette mesure inspirera sans doute une crainte salutaire aux autres réfugiés qui tentent de faire de la Suisse un foyer de propagande révolutionnaire.

Il est temps que les gouvernements prennent leurs précautions contre ces complots épouvantables qui menacent l'ordre social tout entier.

La saisie des douze machines infernales à Liverpool n'a pas intimidé les scélérats.

Pendant que le trop fameux Hartmann parcourt l'Amérique pour recruter des prosélytes, une assemblée qui prend cyniquement le nom de « Conseil de la Dynamite » a tenu ses assises à Chicago, comme s'il s'agissait de discuter des intérêts commerciaux ou gouvernementaux.

On y a délibéré publiquement sur les moyens de faire sauter des villes ou des flottes.

M. O'Donovan-Rossa, le chef des teniens américains, a parlé de faire sauter dans une nuit, après le 1^{er} septembre, tous les navires anglais mouillés dans les ports des Etats-Unis.

Quelques journaux traitent ces projets d'insanités. Nous avons vu, par les attentats de Russie et par ceux d'Angleterre, que ces « insanités » sont malheureusement d'une réalisation trop facile.

Jamais projets plus scélérats n'ont été

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

Par M^{lle} MAITRE LACHÈSE (Suite.)

Pendant tout le reste de la journée, Miguelle fut sombre. M^{lle} Le Huédec ne la quittait pas. Elle n'avait pas connu la redoutable détermination de cette nature plus rassemblée que transformée, la jeune femme aurait pu s'étonner. Une émotion saisissante, un déchirement de cœur, l'égala brisa momentanément, provoqua la fatigue, le tristesse, mais ne met pas dans le regard une expression farouche ni sur les lèvres des paroles rares et irritées. Dans cette jeune fille songeant à son pays, M^{lle} Le Huédec retrouvait avec peine l'enfant au difficile accès qui lui avait demandé jadis tant de soins et d'angélique patience. Elle cherchait à l'entourer des prévenances les plus affectueuses. Miguelle ne semblait pas même y prendre garde. On aurait dit que son meilleur soulagement était de se concentrer en elle-même. Elle avait remercié par quelques mots distraits le baron apportant avec empressement un nouveau limaçon fleuri. Elle l'avait vu s'éloigner, ainsi que ses jeunes cousines, sans ajouter une parole de regret au billet

qui avait mission de la remplacer près de Françoise. Au dîner, elle ne fit que toucher aux mets pourtant délicats que M^{lle} Le Huédec avait fait préparer exprès pour les lui offrir.

— Si tu souffres, il faut aller te reposer, dit la jeune veuve.

— Non, répondit Miguelle, je n'aime pas me coucher de bonne heure. Je n'en ai pas l'habitude. Je préfère dormir longuement demain matin. Je ne veux pas qu'on vienne me réveiller sous prétexte de prendre de mes nouvelles.

— Alors, promets-moi que, si tu avais besoin de quelque chose, tu ne manquerais pas de sonner.

— Je sonnerai, oui. Mais qu'on me laisse tranquille.

Ce fut en répétant cette parole qu'au bout de quelques heures Miguelle prit congé de ses parents.

— Dors bien, ma chérie, lui dirent-ils en la serrant tour à tour dans leurs bras.

Quand elle se fut retirée :

— Je ne puis dire combien elle m'a fait pitié, reprit le baron.

— Les fortes natures sont les plus ébranlées quand elles parviennent à être atteintes, dit M^{lle} Le Huédec. Il lui faudra plusieurs jours pour se remettre de cette secousse. Mais, mon père, si cette femme vous a menti en français, il est étrange qu'elle vous ait remercié en provençal.

— Comment veux-tu que je te réponde ? Peut-être ne sait-elle en français que les mots qui lui servent à demander l'aumône. C'est singulier, continua-t-il, je n'avais jamais rencontré cette femme, j'en suis bien sûr et, pourtant... il me semble avoir vu quelqu'un lui ressemblant. Mais où ? et qui ? Il me serait impossible de le dire.

— Quand une pensée demeure si vague, elle est souvent illusoire.

— Évidemment. Dans tous les cas, celle-ci est un non-sens. Cette femme est étrangère, cela se voit d'un coup d'œil. Elle a l'air de ces gens qui traversent une ville en mendiant et se dirigent ensuite vers une autre.

— Tant mieux. Je souhaite que Miguelle ne la rencontre pas de nouveau, bien qu'évidemment une seconde surprise ne soit plus à craindre.

Ils causèrent encore pendant quelques instants, puis ils sortirent du salon où ils se réunissaient pour la veillée. La jeune veuve souhaita le bonsoir au baron, l'embrassa tendrement et tous les deux regagnèrent leurs chambres. Ils évitaient avec soin le moindre bruit, tant ils craignaient de troubler le sommeil de leur chère attristée.

Ils auraient pu être moins discrets. Assise ou plutôt étendue dans un fauteuil, Miguelle ne dormait pas. Elle avait éteint son flambeau pour qu'on ne soupçonnât pas cette veillée persévérante. Sans les brèves et mystérieuses paroles qui lui avaient

donné un rendez-vous, la jeune fille aurait moins souffert.

Elle aurait dit au général :

« Sauvez-moi d'une humiliation qui rejallirait sur vous-même. »

Mais tout avoué, tout épanchement était arrêté sur ses lèvres. Elle se répétait :

« Heureusement, j'ai contre elle une arme dans la main. Malheur à elle si nous en arrivons à nous mesurer ensemble ! »

Un instant après, elle reprenait :

« Faut-il que je ne l'aie pas reconnue plus tôt ! J'aurais prévu bien des choses. Mais son nom, son souvenir même pouvait-il venir à ma pensée à la vue d'une femme tombée jusqu'à ce degré d'abaissement ! »

Au bout de quelque temps, elle se leva : elle avait froid. Elle ne voulut pas ouvrir son armoire dont les gonds étaient bruyants. Elle arracha une des couvertures de son lit, s'en enveloppa, se replaça dans le fauteuil. Peu à peu une douce chaleur la pénétra ; cette bienfaisante impression amenait le sommeil. Miguelle ferma les yeux, perdit un peu le sentiment de toutes choses. Reprit conscience d'elle-même au bout d'un moment. Elle rejeta la couverture.

« Il ne faut pas que je dorme, je pourrais me réveiller trop tard. Il vaut mieux que j'aie froid, cela m'empêchera de m'assoupir. »

ourdis, et jamais non plus ils n'ont été plus cyniquement avoués.

Les gouvernements sont avertis; c'est à eux de prendre des mesures pour mettre un terme aux exploits des bandits cosmopolites.

Chronique générale.

LES NOUVELLES COMBINAISONS MINISTÉRIELLES.

D'après le *Télégraphe*, M. de Freycinet, dans le nouveau cabinet, prendrait non pas le portefeuille de la guerre, mais celui des affaires étrangères. Quant au remplacement du général Farre, il serait certain.

M. Challemel-Lacour prendrait la succession de M. Constans au ministère de l'intérieur.

D'autres prétendent que M. Spuller entrera aux affaires étrangères, M. Bardoux à la justice, M. Floquet ou M. A. Probst aux finances, M. Albain-Targé à l'intérieur et aux cultes.

MM. Tirard, Sadi-Carnot, Cochery, amiral Cloué garderaient leurs portefeuilles. Le sort du général Farre est toujours incertain. M. Gambetta aurait également la présidence du conseil.

M. H. Brisson aurait la présidence de la Chambre.

Une importante réunion a eu lieu avant-hier, rue de Suresnes. Il s'agissait de savoir si le comité patronnerait un candidat en remplacement de M. Gambetta dans la 2^e circonscription de Belleville.

Aucune décision n'a été prise à cause de l'insuffisance des fonds disponibles.

En effet, les souscriptions recueillies par le comité s'élevaient à 231,000 fr., dont 400,000 offerts par une main inconnue.

Or, l'élection de Belleville a coûté 63,000 francs; 48,000 fr. ont été dépensés dans les autres circonscriptions de Paris; et les départements ont absorbé 113,000 fr.

Il ne reste donc en caisse que 7,000 fr., ce qui est maigre. Ajoutons que les postulants à la succession de M. Gambetta sont trois, ayant des titres égaux à l'amitié et à la reconnaissance de M. Gambetta, et que le comité était très-embarrassé pour choisir.

Nous apprenons à la dernière heure que le candidat choisi par le comité de la rue de Suresnes, pour combattre M. Tony Révillon dans la 2^e circonscription de Belleville, est M. Pascal Duprat.

On annonce l'arrivée à Paris du comte Greppi, envoyé extraordinaire du roi d'Italie, avec une mission confidentielle qui n'est pas étrangère, dit-on, aux affaires tunisiennes.

Dès qu'aura eu lieu le scrutin de ballottage du 4 septembre, nous dresserons le relevé exact des votes émis. Mais, dès ce jour, nous pouvons constater que le total des voix

La nuit tout entière se passa dans cette lutte entre un sommeil envahisseur et une volonte inquiète qui commandait à la nature.

Enfin, la pendule placée sur la cheminée sonna quatre heures.

« Il doit être temps, se dit Miguelle. A moins qu'elle n'ait vraiment quelque chose à m'apprendre, notre dialogue ne sera pas long. »

Elle regarda autour d'elle.

« J'aurais dû atteindre un manteau, murmura-t-elle. Je peux prendre la mort. Je n'ai songé à rien. »

Elle s'enveloppa de nouveau dans la couverture, l'attacha solidement autour de ses épaules; elle roula et fixa ses chaussures dans un pli de ce manteau improvisé, afin de conserver ses mains libres pour tâtonner en marchant. Alors, avec des précautions multipliées, elle ouvrit la porte de sa chambre, puis descendit.

Arrivée au rez-de-chaussée, elle se trouva un peu perplexe. La porte de la maison était chaque soir fermée par deux verroux. Comme ceux de toutes les vieilles demeures, les ferrements étaient plus solides que faciles à manier. Ils demandaient une touche vigoureuse qui provoquait presque toujours un écho dans leur voisinage. En outre, il aurait fallu que Miguelle, non-seulement les ouvrit, mais encore les refermât. Les servantes, qui avaient coutume de sortir les premières, ne devaient pas

républicaines ne s'est élevé le 24 août qu'à 1,500,000, ce qui ne représente pas la moitié des suffrages du corps électoral.

La République ne peut donc pas s'appuyer même sur la loi du nombre.

La statistique fixe à 29 0/0 la proportion des abstentions.

M. Castelbou, concurrent opposé de M. Constans dans la première circonscription de Toulouse, et qui vient de donner sa démission de maire de cette ville, adresse en même temps une lettre au ministre de l'intérieur, dans laquelle il lui annonce qu'il va livrer à la publicité certains faits qui sont de nature à intéresser le public.

Toujours les petits papiers!

Pendant deux jours, cette semaine, le nonce du Pape a eu plusieurs entrevues avec le ministre des cultes. Il y a bien certainement quelque chose qui s'agite en dessous.

L'Union publie une lettre adressée par la colonie alsacienne de Paris à M. Keller, ancien député de Belfort, pour lui exprimer les regrets que lui inspire son échec.

EN AFRIQUE.

Les mouvements de troupes commencent. Avant-hier, on a embarqué à Marseille des hommes à destination de Tunis. Ne disions-nous pas récemment qu'on n'attendait que le lendemain des élections pour se livrer à une mobilisation en règle? Nous sommes au lendemain des élections, et nos prévisions sont en train de se réaliser. On remarquera d'ailleurs que les dépêches de Tunis et d'Algérie ne parlent que de révoltes et d'incendies. Et M. le gouverneur général gouverne toujours!...

Toujours la paix, n'est-ce pas?

Le bruit court que des Arabes se seraient avancés non loin de Gabès et qu'un combat très-sérieux aurait eu lieu entre la garnison et les rebelles. Les Arabes auraient perdu une grande quantité de monde. A la suite de ce combat, Ali-Ben-Khalifa se trouverait fort embarrassé et aurait été abandonné. (Dépêche particulière du *Temps*, de Tunis, 26 août.)

D'après une autre dépêche adressée au même journal, la destruction par le général Négrier du tombeau du marabout Sidi-Cheikh souleva une émotion considérable parmi les tribus qui voudront venger cette profanation.

Etranger.

AUTRICHE. — La Roumanie, la Suisse, la Belgique, la Hollande et le Danemark ont chargé leurs représentants à Vienne d'avertir le gouvernement impérial qu'il y avait

trouver la porte déjà libre.

Miguelle renonça donc à passer par cette voie. Toujours en palpant les murs, elle gagna le fond du corridor, pénétra dans une pièce qui servait de lingerie et se mit en devoir d'ouvrir la croisée. Elle fut longtemps avant de réussir, tant elle agissait avec une lenteur calculée. Elle y parvint cependant et, franchissant le degré assez bas que présentait l'appui de la fenêtre, elle sauta dans la cour. Alors elle se chaussa et marcha vers une des grilles. Son cœur battait, mais non sans qu'à son émotion se mêlât un sentiment de colère. Elle s'approcha et, se tenant d'une main à la grille, elle respira bruyamment. Rien ne lui répondit. Elle renouvela cet appel. Rien encore.

« Elle m'a joué, » dit-elle en menaçant du doigt la rue silencieuse.

Elle allait s'éloigner quand, cherchant la grille à travers la nuit, une main toucha la sienne et une voix dit :

— Miguelle, êtes-vous là?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

accord entre ces puissances pour expulser les nihilistes et les socialistes qui leur seraient désignés par la Russie, l'Allemagne et l'Autriche.

PRUSSE. — On mande de Berlin, 25 août, que le parti catholique (ultramontains et modérés) s'est ému des bruits qui ont couru relativement à une alliance avec l'Italie. Ils n'ont pas dissimulé au gouvernement que cette alliance leur est profondément antipathique et qu'elle ne pourrait que produire une très-fâcheuse impression sur les populations catholiques allemandes.

ÉTATS-UNIS. — Les dernières nouvelles de la santé du président Garfield laissent peu d'espoir.

A Washington, l'anxiété est croissante.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 août.

Un mouvement de recul assez prononcé se produit particulièrement sur les fonds d'Etat à la suite de l'élévation du taux de l'escompte. Le 3 0/0 est à 117.47 1/2. On fait 87.40 sur l'amortissable ancien. L'Italien se traite à 90.85 et le Turc à 17.30.

Le Crédit foncier continue à subir quelques réalisations. Les cours sont soutenus par l'importance des achats du comptant. On fait 1,645. Les demandes sont également nombreuses sur les obligations soit communales 4 0/0, soit 3 0/0 à lots. Il y a un bon courant d'achats sur les actions de la Foncière de France et d'Algérie. Les actions de la Société française financière sont en demande à 985, cours qui va être largement dépassé.

Le Crédit de France progresse légèrement, malgré les dispositions générales contre lesquelles la hausse est obligée de lutter. On fait 765. A ce prix, l'action rapporte près de 10 0/0.

La Banque de Prêts à l'industrie est fort bien tenue à 620. Ce cours est solidement établi et les négociations sont nombreuses à ce niveau.

La Banque nationale se maintient avec une fermeté exceptionnelle à ses cours antérieurs. La hausse reprendra son essor dès que les circonstances générales le permettront.

Le Crédit foncier luxembourgeois est à 635.

Les bons privilégiés de l'Assurance financière sont recherchés à 310.

La seconde assemblée constitutive de la Banque Transatlantique a eu lieu hier. Toutes les résolutions proposées ont été votées.

Les actions du Crédit général français sont demandées aux environs de 780.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Ce matin, vers une heure, la population de Fenet et du quartier Saint-Pierre a été éveillée par le clairon et le tambour battant la générale. Le feu s'était déclaré chez MM. Balme, Mazoyer et C^e, fabricants de chapelets, qui de Limoges, dans le séchoir situé au-dessus de la machine à vapeur. Toute la charpente de ce corps de bâtiment a été détruite, ainsi que les marchandises en fabrication.

Les pompes de la place Saint-Michel et du théâtre sont arrivées les premières, et, dès qu'elles ont pu être alimentées d'eau, elles ont attaqué vigoureusement le feu qui a été maintenu dans son foyer primitif.

On a eu des craintes sérieuses pour le magasin de bois de M. Hervé, boulanger, et pour une charretée de paille qui était dans sa cour. Fort heureusement, le temps était d'un calme parfait, et on a pu enlever 150 bourrées de brandes, les plus à proximité de l'incendie.

Tout le monde s'est mis à l'œuvre avec la plus vive ardeur; aussi les ateliers de travail ont-ils été préservés entièrement, et il n'y aura que quelques jours de chômage. Après une heure et demie de travail, tout était terminé.

La machine n'est pas compromise. Les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de francs, en marchandises principalement. Le tout était assuré.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 20 août, rendu sur la proposition de M. le Sous-Préfet de Saumur et sur les renseignements fournis par M. le Commissaire de police de Saumur, le sieur Leroy, garde champêtre de la commune de Varrains, est révoqué de ses fonctions :

« Attendu », dit l'arrêté, « que cet agent n'a pas conservé pendant la période électorale la neutralité dont ses fonctions lui faisaient un devoir. »

Que c'est beau! Mais si on signalait au gouvernement les fonctionnaires qui ont fait de la propagande pour les candidats républicains, seraient-ils cassés?

On nous dit que M. Bury, député de la Loire, méritoire, intercède auprès de M. le Préfet de la Loire pour qu'une compensation soit faite au soldat qui a toujours servi son pays avec zèle.

Si le fait est certain, nos félicitations à M. Bury. Le sieur Leroy a bien des raisons de croire à l'efficacité de ces démarches. Les conseillers d'arrondissement patronnant M. Bury ont assuré que leur protégé serait tout puissant. De plus, sur la demande de notre nouveau député, M. le Préfet de la Loire vient déjà d'accorder une prolongation de huit jours de vacances aux instituteurs et institutrices laïques de notre ville. Nous craignons que cette faveur de paraisse une récompense pour dévouement électoral.

Que vont dire les populations, au lendemain des élections? Tous les jours on annonce de nouveaux départs de troupes. L'Agence Havas a reçu de Toulon, 26 août, la dépêche suivante :

« Trois bataillons appartenant aux 2^e, 3^e et 128^e régiments d'infanterie de ligne et formant un effectif de 1,500 hommes, avec deux batteries montées du 34^e régiment d'artillerie, stationnées à Toulon, s'embarquent sur le transport *Algésiras*. »

Le bataillon du 5^e de ligne a pour destination Bougie, celui du 28^e Philippeville et celui du 128^e Bône.

Le transport *Intrépide* embarquera le surplus de troupes que ne pouvait recevoir l'*Algésiras*. Les hommes qui ont été désignés, il y a quelque temps, pour renforcer les compagnies du 1^{er} bataillon du 66^e de ligne, viennent d'être équipés.

Aujourd'hui même ils passent la revue du colonel Millot, et partent immédiatement après pour aller rejoindre le 4^e bataillon au camp de Satory, près Lyon.

Les troupes, comme l'on sait, se concentrent sur ce point pour attendre l'ordre de départ pour l'Afrique.

Avant les élections, ces mouvements de troupes avaient été oubliés. A peine les derniers échos de la lutte électorale sont-ils apaisés que les concentrations d'hommes et les départs reprennent de plus belle.

Courses de Saumur.

28 ET 30 AOUT 1884.

Premier jour de courses

Dimanche 28 août.

1^{er} Prix du Gouvernement (gentlemen-riders) : 2,000 fr., données par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 50 fr., moitié forfait; s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 87 kil., 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 75 kil. — Tout cheval ayant gagné en un ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; et de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance : 2,000 mètres environ.

2^e Course de Haies (militaire) : un objet d'art, offert par la Société des Courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres et 4 haies environ.

3^e Course de Haies (militaire) : un objet d'art, offert par la Société des Courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres et 4 haies environ.

4^e Course de Haies (militaire) : un objet d'art, offert par la Société des Courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance : 2,000 mètres et 4 haies environ.

5^e Steeple-Chase (militaire) : un objet d'art, offert par la Société des Courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun : 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^e Prix du Chemin de fer (steeple-chase à réclamer) : 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des Courses. — Poids commun : 72 kil. — Les entrées au premier, 1,000 fr. et les entrées au second, 200 fr. au second; pour tous chevaux

à réclamer pour 7,000 fr. — Entrée: 50 francs. — Poids: 4 ans, 72 kil.; 5 ans, 80 kil.; 6 ans, 88 kil. — Le cheval qui sera réclamer pour 5,000 fr. recevra 3 kil. de décharge; pour 4,000 fr., 3 kil.; pour 3,000 fr., 2 kil. En outre, les chevaux de demi-sang recevront 4 kil., et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 29 août

GRAND CARROUSEL MILITAIRE
Donné par l'École de cavalerie

Deuxième jour de courses

Mardi 30 août

1^{er} Prix de la Société d'Encouragement (3^e série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

2^e Poule de Hacks, course plate (gentlemen-riders): 500 fr., pour chevaux de toute espèce servant *bona fide* depuis le 1^{er} janvier 1881 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, et n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Entrée: 50 fr. Le second recevra 150 fr. sur les entrées et le troisième retirera la sienne, s'il y a plus de quatre partants. — Poids: demi-sang, 65 kil.; pur-sang, 72 kil. — Les chevaux ayant gagné une course publique prendront 3 kil. de surcharge. — Distance: 4,700 mètres environ.

3^e Prix de Saumur (handicap): 3,000 francs, dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des Courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 150 fr., forfait 50 fr. s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

4^e Course de Haies (handicap): 1,000 francs, offerts par la Société des Courses, pour tous chevaux. — Entrée: 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

5^e Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr., offerts par le Conseil général, et 800 fr. par la Société des Courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ. — Le poids minimum ne pourra être en aucun cas inférieur à 80 kil.

AVIS

Le parcours des courses militaires ayant été absolument modifié cette année et se trouvant en partie en dehors de l'Hippodrome, la Commission invite le public à faire très-attention aux drapeaux placés sur la piste pour en indiquer le parcours, afin d'éviter tout accident.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

A l'occasion des courses de Saumur qui auront lieu demain dimanche 28, lundi 29 (carrousel) et mardi 30 août, le directeur des théâtres d'Angers et de Saumur s'est assuré le concours des artistes de la Comédie-Française. Voici, d'après le Journal de Maine-et-Loire, le programme des pièces qui seront représentées sur la scène saumuroise:

Hernani, drame en 5 actes, de Victor Hugo.
Oscar ou le Mari qui trompe sa femme, comédie en 3 actes, de Scribe.
Le Dernier Quartier, comédie en 2 actes, en vers, de Pailleron.
Les Ouvriers, comédie en 1 acte, de Manuel.
Un Crâne sous une tempête, *Cher Procès*, *Les Projets de ma tante*, comédies.

Et enfin deux pièces classiques. *Les Précieuses ridicules* et *Le Dépit amoureux*, de Molière.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.
Directeur: M. MEYER.

Concert du LUNDI 29 août 1881, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. L'Etoile d'or, marche..... GUESPEREAU.
2. Robert le Diable, fantaisie..... MEYERBEER.
3. Après la guerre, polka..... X.
4. Les Noces de Jeannette, fantaisie V. MASSÉ.
5. La Belle du Portillon, valse.... FAYAR.
6. Anetta, mazurka..... TILLIARD.

D'après le relevé général des votes, publié dans le Journal de Maine-et-Loire, voici quel a été le résultat de l'élection dans chacun des cantons de l'arrondissement de Saumur:

	Berger	Bury
Les trois cantons de Saumur....	3,513	5,651
Canton de Doué.....	1,760	1,524
Canton de Gennes.....	1,243	969
Canton de Montreuil.....	1,732	1,329
Canton de Vihiers.....	2,631	1,670
Total général.....	10,880	11,152

Quelques journaux de Paris se montrent émus de la présence à Paris d'un officier étranger se promenant en costume; les uns disant que c'est un Belge, d'autres un Prussien. Le personnage en question est tout bonnement un employé ou conducteur des chemins de fer de l'Etat bavarois: il porte une tunique bleu de roi, il a la casquette de même couleur avec de petites broderies d'argent, et l'uniforme, enfin, dont on a parlé n'existe que dans les imaginations promptes à amplifier les faits. La présence à Paris de cet employé bavarois s'explique en ce que des trains directs existent depuis longtemps entre Paris et Munich. Des employés français de la ligne de l'Est se promènent tous les jours en uniforme dans les rues de Munich, débarquant dans cette ville avec les trains express de Paris à Munich, et attendant dans cette ville le départ de l'express de Munich à Paris.

A l'appui de cette explication, qui est de l'Agence Havas, nous pouvons ajouter que, mardi ou mercredi de cette semaine, on a vu circuler, sur la ligne de Saumur à Angers, des wagons blancs avec l'inscription: WÜRTZBURG.

Le ministre de la guerre vient de décider, par une circulaire toute récente, que les militaires, officiers, sous-officiers et soldats qui porteraient encore la croix de la Légion d'Honneur ou la médaille militaire avec les emblèmes du gouvernement impérial, et qui ne se seraient pas conformés aux règlements à ce sujet, seront punis d'une peine disciplinaire édictée par les nouveaux règlements mis en vigueur depuis le 1^{er} août courant.

Dans sa séance du 4 août 1881, le Conseil de guerre permanent de la 9^e région, séant à Tours, a condamné le nommé Joseph-Jacques Péan, de la 3^e compagnie du 3^e bataillon du 74^e régiment territorial d'infanterie, à la peine de 3 ans de prison pour désertion à l'intérieur; il subira sa peine en Algérie.

Le nommé Péan avait abandonné son bataillon pendant la période d'exercice du 27 mars au 8 avril 1881.

ANGERS.

A l'occasion de la fête de saint Fiacre, leur patron, les jardiniers feront célébrer dans l'église Saint-Joseph, une messe solennelle, le 30 août 1881, à 9 heures.

Elle sera suivie d'un *De profundis* à l'intention des jardiniers défunts.

Le Journal de Maine-et-Loire dit qu'un des Pères du couvent d'Angers, le R. P. Honoré, épuisé le 4 novembre, est chargé de donner les secours de la religion à nos troupes d'Afrique et dessert deux ambulances à Béja.

Le R. P. Honoré a fait, comme militaire, la campagne de 1870-1871, dans un bataillon de chasseurs à pied.

NANTES.

On a fait demander au 25^e régiment de

dragons, à Nantes, 30 hommes qui doivent aller en Algérie compléter l'effectif du 3^e chasseurs.

Il est probable qu'on a également demandé des cavaliers dans les autres régiments.

Comment les effectifs des régiments, partis il y a quelques mois, ont-ils donc diminué si vite? (Espérance du Peuple.)

LE MANS.

Une dépêche de l'Agence Havas nous informe que M. Pailard-Ducléras, candidat de la gauche opportuniste, a été proclamé élu député de la deuxième circonscription du Mans, contre M. Haentjens, à la majorité de 8 voix.

PAS DE CANDIDATURES OFFICIELLES.

Voici la copie d'une publication faite, au son du tambour, à Saint-Père-en-Retz (Loire-Inférieure), dimanche dernier, au moment où le scrutin s'ouvrait, et qui a été adressée sous forme de lettre aux électeurs:

ÉLECTIONS DU 21 AOUT 1881.

Appel aux électeurs de Saint-Père-en-Retz.
Électeurs,
Nous, soussignés, conseillers municipaux de Saint-Père-en-Retz, nous vous invitons à venir tous voter pour M. Boquien. Nous le connaissons; nous savons que, seul, il peut défendre utilement les intérêts de Paimboeuf. Ennemi des révolutions, partisan de la paix, soucieux des intérêts agricoles, jaloux de nos libertés de père de famille, respectueux de votre foi religieuse, il vous offre des garanties qu'un légitimiste, ennemi de notre gouvernement et insouciant de son mandat, ne saurait vous donner. Si donc vous voulez la paix, la défense utile de vos intérêts, la satisfaction de vos besoins et la prospérité de notre arrondissement, vous nous continuerez la confiance dont vous avez donné un éclatant témoignage aux dernières élections municipales, en votant pour M. Boquien.
Signé:

Les Conseillers municipaux en fonction.

Voilà donc ces conseillers municipaux qui ont eu la même inspiration que les conseillers d'arrondissement patronnant la candidature de M. Bury. Et on voulait faire croire qu'il n'y avait pas eu de candidature officielle!

Allons donc! Les circulaires de divers ministères, pour recommander la neutralité, n'ont donc été prises en aucune considération.

Nous apprenons à l'instant que les propriétaires des grands Magasins du Palais des Marchands viennent de se rendre acquéreurs de toutes les marchandises garnissant le grand Bazar de Paris, boulevard de Saumur, à Angers.

Sachant de source certaine que leur intention est de transformer le local en immenses magasins de meubles, il faudra que tout soit vendu le 4^{er} janvier prochain.

L'énorme quantité de marchandises à expertiser fait que nous ne pouvons donner aucun renseignement sur la date de l'ouverture de la liquidation.

BOURSE DE PARIS

DU 26 AOUT 1881.

Rente 3 0/0	85 85
Rente 3 0/0 amortissable	87 40
3 0/0 amortissable (nouveau)	85 80
Rente 4 1/2	116 50
Rente 5 0/0	117 20

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 28 août 1881.

A l'occasion des courses et du carrousel, REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE.

Organisée par

M^{re} Thénard, de la Comédie-Française.

HERNANI

Drame en 5 actes, de Victor Hugo.

Batailles, 7 h. 1/2; rideaux, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

QUAI DE LIMOGES.

Ouverture tous les soirs

A partir d'aujourd'hui samedi.

LA JOLIE BELLEVILLOISE

LA MERVEILLE DU XIX^e SIÈCLE

Pesant 375 1/2 kilos, âgée de 18 ans.

Cette colosse est incomparable par sa grâce et sa beauté.

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n^o 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

SAISON DES CHALEURS

42 ANS DE SUCCÈS

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

bien supérieur à tous les produits similaires, infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.
Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie fines.
Se méfier des imitations.



On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-BOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr. Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revaléschiere est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revaléschiere. Aux personnes phthisiques, étiquées ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N^o 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LEON PRYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).
N^o 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revaléschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatre août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré; A la requête de dame Marie Epierre, journalière, épouse du sieur Goujon, demeurant ville de Saumur.

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf; Contre le sieur Goujon, Théodore, maçon, demeurant aux Tuffeaux, près Saumur;

Il appert:

Que la séparation de corps et de biens a été prononcée entre les époux Goujon-Epierre, au profit de ladite dame Goujon.

Pour extrait certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de Saumur, et de M. Goujon.

Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-un. V. LE RAY (549)

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré;

A la requête de la dame Bloudeau, journalière, demeurant autrefois ville de Saumur et actuellement à Beaufort-en-Vallée, ladite dame épouse du sieur Joseph Lambert, ci-après nommé.

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Saumur, en date du six juillet mil huit cent quatre-vingt-un; Contre le sieur Lambert, Joseph, son mari, lequel a été condamné à cinq années de travaux forcés par arrêt de la Cour d'assises d'Angers, en date du dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-un, pour vols qualifiés;

Il appert que la séparation de corps et de biens a été prononcée d'entre les époux Lambert-Bloudeau, au profit de ladite dame Bloudeau.

Pour extrait certifié conforme, par le soussigné, avoué près le tribunal civil de Saumur, et de la dame Lambert-Bloudeau.

A Saumur, le vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-un. (550) V. LE RAY.

Etude de M. FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, docteur en droit, Grand Rue, n° 8.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, au profit du sieur Louis Vallé, domestique, demeurant en cette qualité chez M. Louis Pelletier, ancien charretier, propriétaire à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, pourvu du bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, demandeur;

Par défaut, contre la dame Alphonse Deruet, lingère, épouse dudit sieur Louis Vallé, avec lequel elle demeure de droit à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, mais actuellement sans lieu de résidence ni de domicile connus, défenderesse défaillante;

Il appert que ledit sieur Louis Vallé a été déclaré séparé de corps et de biens d'avec ladite dame, son épouse, et que M. Felix Coquebert de Neuville occupait pour ledit sieur Vallé, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné. Saumur, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-un. COQUEBERT DE NEUVILLE

A VENDRE

BON CHIEN DE CHASSE.

S'adresser à M. Germain MOINET, propriétaire au Coudray-Macouard.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

DES PETITES-ENVERRIES

Située au bourg de Saint-Lambert-des-Levettes.

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire, et à M. Fernand MATHÉLIE, expert à Saumur, Grand Rue, 75. (502)

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

DEUX MAISONS

UN PRÉ ET UN JARDIN

Le tout d'une contenance de 1 hectare 10 ares environ, situé à Saumur, route du cimetière et chemin de Chacé.

S'adresser, pour traiter, à M. TAVEREAU, expert-géomètre à Bagnoux, ou à M. AUBOYER, notaire (667)

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le dimanche 4 septembre 1881, à une heure après midi.

En la demeure de M. POTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes,

DIVERS MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS.

Un buffet et une table acajou, chaises, couettes, meuble salon, palissandre, fauteuils, carrées de lit, tableaux;

Lits en fer, sommiers, batterie de cuisine, deux baignoires en cuivre, une baignoire en zinc, malles de voyage;

Deux vieux fauteuils et deux vieilles glaces Louis XVI;

Un grand navire avec ses agrès; Grande quantité de volumes et d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (548)

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le mercredi 31 août 1881, à une heure après midi,

En la Salle des Ventes, à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Par le ministère de M. MILLION, commissaire-priseur,

D'UN MOBILIER

Consistant en:

Une table à rallonges, un buffet, une encoignure, chaises cannées, le tout en vieux chêne, suspension, un écran tapisserie, fauteuil d'enfant;

Trois fauteuils, un canapé, deux chaises, une lampe, un coffret genre boule, table de salon, tabouret de piano, table palissandre, dessus de marbre, dessus de cheminée;

Un lit palissandre, sommier, matelas, édredon, traversin, toilette, commode, lit d'enfant palissandre, belle glace médaillon à biseaux, table de nuit palissandre, chiffonnier, armoire garde-robe, petit buffet bois dur, lit et table de nuit noyer, deux chaises dites hébé capitonnées;

Voiture d'enfant, porte-manteaux et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (352)

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1° Mesure: 1 à 1, tour du cou.
2° — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
3° — 3 à 3, largeur du poignet.
4° — 1 à 4, longueur du plastron.
5° — 5 à 5, le tour sous les bras.
6 à 6, le tour de la taille.
7° — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ

Table with measurements: 38, 44, 78, 27, 43, 92, 80, 103. Mesures: 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M. veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1882.

UN MAGASIN

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 4,

A côté du débit de tabacs de M. Ripart. S'adresser à M. AUBOYER, notaire.

A LOUER

PRESENTEMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50, Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon.

S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

A CEDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans, SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE.

Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (478)

Pour Noël prochain, MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VIKSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

AVIS.

Le MAGASIN de M. PICARD est toujours à céder. Cependant M. PICARD continue les affaires, malgré les bruits contraires qui ont été répandus par malveillance. (440)

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre. MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE. SARGET-GIRAULT. 6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs à première vue vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse constater de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNEES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,25, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres.

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en soie.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais.

A VENDRE

A L'ESSAI

Une Chienne couchante, deux ans, première race. S'adresser à M. BOISROBERT, Alexis, à Posse-Bellay de Cizay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

A VENDRE

D'OCCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur,

Seul entrepositaire des Bières de Manceville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

1. Une première ouvrière pour Robes et Confections, très-capable.

2. Un apprenti pour le commerce. (460)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUR-RIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 50 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRAUD, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Les BUREAUX de M. MONPROFIT, directeur des Tramways de Limoges, sont transférés: 68, quai de Limoges, ancien hôtel du Belvédère. (543)

L'AGRICULTEUR FRANÇAIS

Société anonyme d'assurances contre la mortalité du bétail, au capital de 600.000 francs. — demande un représentant dans chaque canton du département de Maine-et-Loire. Bonne position. — Portes remises. S'adresser à M. DELAPORTE, 1, passage des Petits-Pères, Paris. (524)

FUSILS de chasse et Revolvers vers de tout système. Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SAUCLAND, à Valence (Drôme). (542) (Demander le Catalogue.)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes de la France, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (524) (Joindre un timbre.)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothésiste dentaire, rue de la Cour-Saint-Jean, n° 16, maison Espagnol, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lamoignon. (459)

UN HOMME MARIE, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal. Saumur, imprimerie P. GODIN.